

A.N.L. BURO
Société Anonyme au Capital de 250 000 F
Siège social à VERSAILLES (78000)
14, rue d'Anjou

R.C.S. VERSAILLES B 381 040 450

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 23 JUIN 1997

APPROBATION DES COMPTES DE L'EXERCICE
CLOS LE 31 DECEMBRE 1996

RENOUVELLEMENT DES FONCTIONS
DES COMMISSAIRES AUX COMPTES TITULAIRE ET SUPPLEANT

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-sept
le vingt trois Juin
à onze heures

Les Actionnaires se sont réunis au siège social, sur convocation du Conseil d'Administration, effectuée au moyen d'une lettre recommandée, adressée à chacun d'eux.

La feuille de présence est émargée par chaque membre de l'Assemblée en entrant en séance.

L'Assemblée est présidée par Madame Lucienne LE GRILL, Président du Conseil d'Administration.

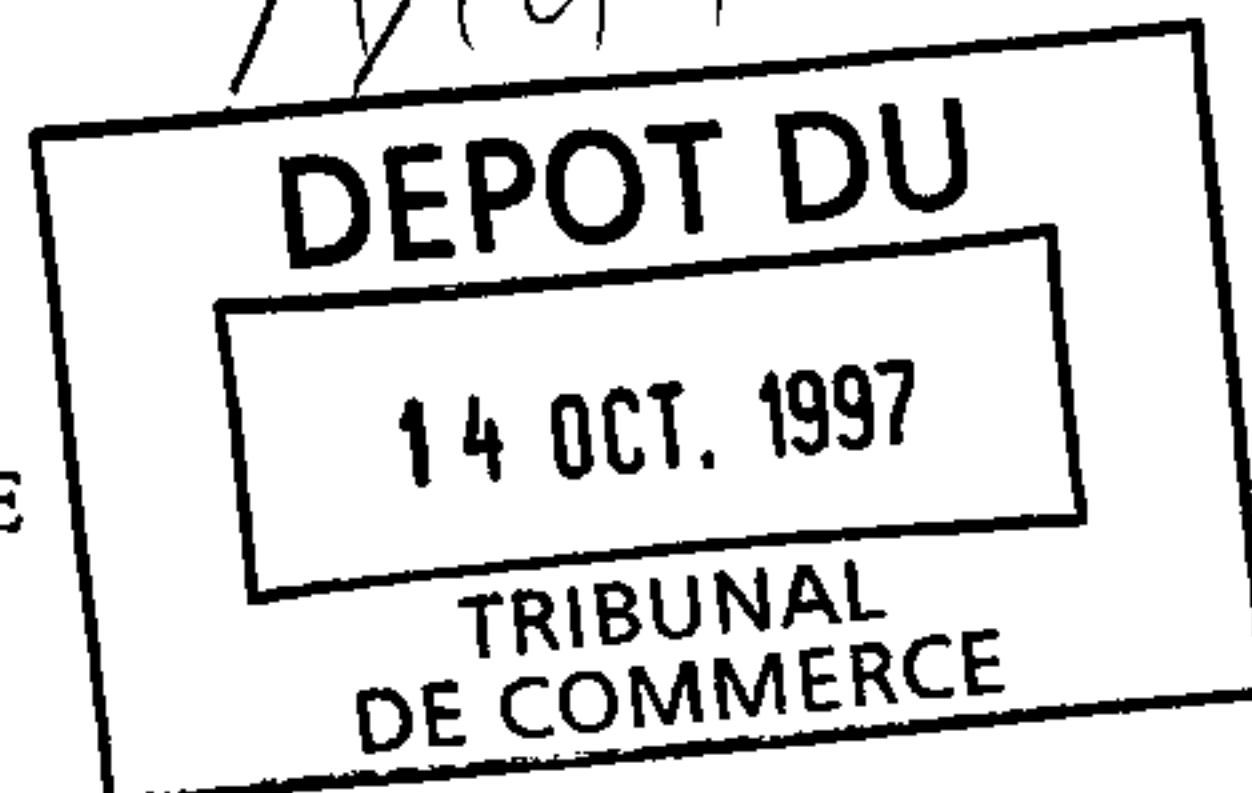
Le Président appelle aux fonctions de scrutateurs :

- Madame Martine MEYNARD,
- Monsieur Gérard LE GRILL,

les deux Actionnaires disposant du plus grand nombre de voix et acceptant cette fonction.

Le Président et les scrutateurs désignent comme secrétaire, Monsieur Pierre MAZUR.

La feuille de présence est arrêtée et certifiée exacte par le bureau.



g/b 661

UG

Il résulte de la feuille de présence que les Actionnaires présents possèdent plus du quart des actions ayant droit de vote comme totalisant les DEUX MILLE CINQ CENTS (2 500) actions, d'une valeur nominale de CENT FRANCS (100 F) chacune composant le capital social.

Le quorum légal étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.

La SOCIETE D'ORGANISATION DE REVISION ET DE GESTION - SOREG, Commissaire aux Comptes de la Société, régulièrement convoquée, n'a pu assister à la réunion et s'est faite excuser.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- un exemplaire des statuts,
- les pièces de la convocation des Actionnaires et du Commissaire aux Comptes,
- la liste des Administrateurs,
- la liste des Actionnaires,
- la feuille de présence,
- le bilan, le compte de résultat et l'annexe pour l'exercice clos le 31 Décembre 1996,
- les rapports du Commissaire aux Comptes,
- le rapport de gestion du Conseil d'Administration, auquel est annexé le tableau des résultats financiers,
- le texte des projets de résolutions.

Le Président rappelle que les Actionnaires ont pu exercer dans les délais, formes et conditions de la loi, leurs droits d'information et de communication.

L'Assemblée lui en donne acte.

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- rapport de gestion du Conseil d'Administration, sur l'activité de la Société, pendant l'exercice clos le 31 Décembre 1996,
- rapports du Commissaire aux Comptes, sur l'exécution de sa mission et sur les conventions visées à l'article 101 de la loi sur les Sociétés Commerciales,
- examen et approbation des comptes, quitus aux Administrateurs,
- affectation du résultat,
- examen et approbation des conventions,
- renouvellement des fonctions des Commissaires aux Comptes, titulaire et suppléant,
- questions diverses.

LLG

Le Président donne ensuite lecture du rapport du Conseil d'Administration, du bilan, du compte de résultat et de l'annexe de l'exercice, ainsi que des rapports du Commissaire aux Comptes.

Ces lectures terminées, le Président déclare la discussion ouverte.

Les Administrateurs donnent des informations complémentaires sur l'évolution des affaires sociales.

Le débat étant épuisé, le Président met aux voix les résolutions suivantes à l'ordre du jour :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes sur l'exécution de sa mission, ainsi que les explications fournies par le Conseil d'Administration, approuve les comptes et le bilan au 31 Décembre 1996 tels qu'il sont présentés, et les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

En conséquence, l'Assemblée Générale donne aux Administrateurs, quitus entier et sans réserve de l'exécution de leur mandat pour cet exercice.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide, conformément à la proposition du Conseil d'Administration d'affecter le résultat de l'exercice, soit le bénéfice net comptable de 80 173,28 F au poste "REPORT A NOUVEAU".

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions visées à l'article 101 de la loi sur les Sociétés Commerciales, approuve les termes de ce rapport.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale renouvelle la Société d'Organisation de Révision et de Gestion - SOREG, dont le siège social est à MONTMORENCY (95160) - 3, rue de Clairvaux, aux fonctions de Commissaire aux Comptes titulaire, et Monsieur François ALLAIN, demeurant 1, Place des Deux Ecus à PARIS 1er, aux fonctions de Commissaire aux comptes suppléant, et ce pour une durée de six exercices devant prendre fin à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice devant être clos le 31 décembre 2002.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

LLG

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, compte tenu de la résolution d'affectation du résultat qui précède, constate que les capitaux propres sont revenus à un niveau supérieur à la moitié du capital social.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Rien n'étant plus à l'ordre du jour, la séance est levée à onze heures trente.

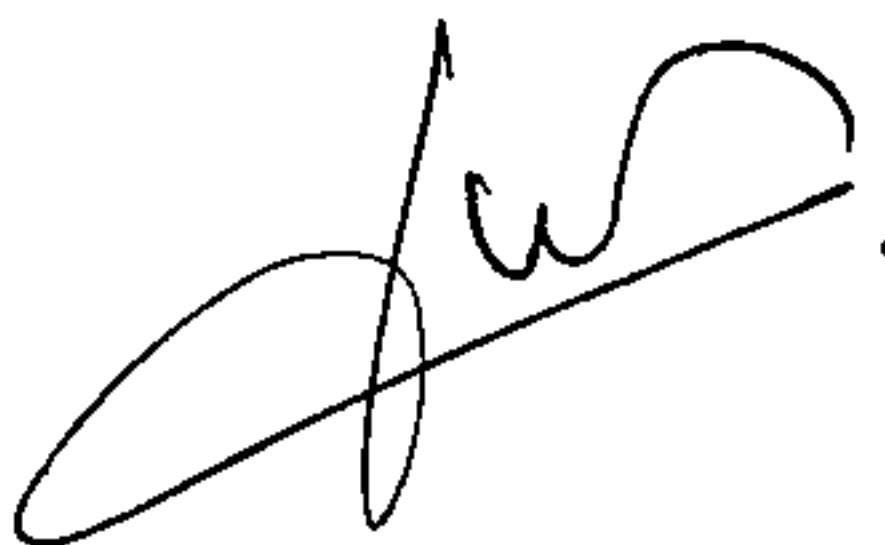
De tout ce que dessus a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres de l'Assemblée.

LE PRESIDENT
Lucienne LE GRILL

LES SCRUTATEURS
Martine MEYNARD

LE SECRETAIRE
Pierre MAZUR

Gérard LE GRILL

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'L. Grill', written over a horizontal line.